



# INSCRIPTIONS SCOLAIRES ANNÉE 2024-2025

Inscription de votre enfant à l'école maternelle publique :

- S'il entre en petite section de maternelle (enfants nés en 2021),
- Suite à votre emménagement sur notre commune.

Tout changement d'école nécessite une inscription en mairie.

Une fois l'inscription validée, le certificat d'inscription scolaire vous sera transmis. Vous pourrez alors prendre rendez-vous avec la directrice de l'école muni de votre certificat.

## QUAND ?

En ligne le 1<sup>er</sup> janvier 2024 : en joignant vos pièces justificatives numérisées au formulaire de renseignements

OU Par mail à l'adresse : [mairie@feigeres74.fr](mailto:mairie@feigeres74.fr)

Soit à la mairie aux heures d'ouverture :

- Lundi : 8h15 à 12h
- Mardi : 17h à 19h
- Mercredi : 10h à 12h
- Jeudi : 8h15 à 12h
- Vendredi : 15h à 17h

## COMMENT ?

Les pièces suivantes seront à transmettre par voie dématérialisée ou à déposer en mairie :

### Fiche de renseignements complétée

- **Justificatif de l'autorité parentale**
  - copie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné)
  - ou copie de l'acte de naissance de l'enfant à inscrire avec filiation
  - ou copie du jugement de tutelle
  - **ET** (le cas échéant) copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale ou ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale

• **Justificatif de vaccination(s)**  
Copie de la page de vaccination(s) obligatoire(s) du carnet de santé à jour

- **Un justificatif de domicile**
  - Copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, bail, facture énergie (électricité ou gaz), facture d'eau, facture de téléphone fixe, compromis de vente après le délai de rétractation de 10 jours).


- **ET** en cas de demande de dérogation, dossier de demande de dérogation


**Si vous êtes hébergé(e) chez un tiers :**


- l'hébergeant doit fournir la copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et la copie de sa carte d'identité et une attestation sur l'honneur (préciser qu'il vous héberge)
- **Certificat de radiation de l'ancienne école en cas de déménagement**  
Aucune inscription ne pourra être validée en l'absence de ce document.


Pièces à télécharger sur notre site internet ou à récupérer en mairie :


- ⇒ fiche de renseignements
- ⇒ dossier de demande de dérogation

 Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant (moins de 3 mois)

 Les pièces d'identité des parents et de l'enfant

 Toutes les pages de vaccination du carnet de santé

 Un justificatif de domicile (-de 3 mois)

 Pour les parents séparés : fournir le jugement ou tout autre document précisant la résidence principale de l'enfant et le mode de garde. Le cas échéant une attestation sur l'honneur de résidence principale et du mode de garde ainsi qu'une attestation sur l'honneur autorisant la scolarisation de l'enfant sur la commune.